Une heureuse nouvelle pour l'Agriculture du Nord et de l'Aisne

La Formule du Carburant National est trouvée

La production betteravière sera assurée par l'utilisation obligatoire de l'alcool d'industrie dans tous les moteurs à essence

La betterave était une source de richesse pour notre région, avant la catastrophe. Notre région était outillée par de nombreuses fabriques de sucre et distilleries, et la concurrence, qui s'établissait tout naturellement entre ces deux industries rivales faisait que l'Agriculture pouvait retirer de la production betteravière des bénéfices appréciables.

Il y avait aussi ce fait que l'alcool d'industrie pouvait être librement écoulé dans la consommation de bouche et l'alcoolisme — qui avait fait des pas de géants, — lui ouvrait un écoulement illimité.

Mais la guerre est venue et le Parlement fut appelé à voter sur une proposition de loi de notre ami Barthes, qui limitait le privilège des bouilleurs de cru et, par voie de conséquence, créait le monopole de l'alcool d'industrie.

Le monopole de l'alcool

« Le monopole de l'alcool est devenu une nécessité, pour permettre à l'Etat d'avoir la maîtrise de la vente et du contrôle des alcools de bouche, de provenance exclusive de la distillation des fruits et des vins de complément.

Au cours des discussions qui ont eu lieu à la Chambre pendant la guerre, les représentants du Nord et de l'Aisne ont marqué des craintes — moi-même je l'ai fait — et ils ne se seraient point laissé entraîner à voter le projet de Barthes si la Chambre ne leur avait donné l'assurance qu'elle ne sacrifierait pas à la limitation du privilège des bouilleurs la production d'une industrie qui, au surplus, est une source de richesse pour l'Etat.

— Le carburant national ! cria Barthes de sa voix de stentor, c'est là qu'est le salut !

— On va créer l'office national de l'alcool, ajouta le ministre, M. Clémentel.

Il fut créé, en effet. Et c'est cet organisme autonome, qui, depuis 1919, achète au nom de l'Etat, tous les alcools industriels produits en France.

Il veut seul livrer, sous des conditions définies, l'alcool nécessaire à l'industrie. Il achète et il vend, sans que l'Etat s'occupe du fonctionnement intérieur de l'Office. Monopole ? Nous acceptons le mot. Et comme nous avons la certitude que, présenté sous cette forme, et avec les avantages qui en découlent, l'agriculture de nos régions s'en trouvera bien, un jour prochain, nous n'hésitons pas à approuver ce monopole d'Etat qui fonctionne sous l'autonomie et avec souplesse, où du reste tous les intérêts sont déjà représentés.

La formule est trouvée

Mais il fallait que le carburant national — Barthes nous en avait jeté plein les yeux ! — devienne vite une réalité. Sans cela l'Etat n'aurait pu continuer à acheter à perte l'alcool de betteraves, de mélasse, des sous-produits de levure, — c'est évident ! — et notre industrie régionale, si précieuse à la culture, eût été étouffée...

La science est venue à notre secours, heureusement !

Déjà, pendant la guerre, le service des Poudres avait fait d'intéressants essais de carburant, c'est-à-dire de mélanges à différentes doses d'alcool et de benzol.

Il fallait trouver la formule qui, rendant l'alcool absolu, à près de 100 degrés, permit un mélange parfait, utilisable *dans tous les moteurs existants*, pour qu'on ne vienne pas dire que les transformations coûteuses devaient faire rejeter le projet d'utilisation d'alcool dans les moteurs à explosion.

La formule est trouvée par la deshydratation de l'alcool. Il y en a même plusieurs.

Des essais concluants

Les essais prolongés, faits par la Cie des Autobus de Paris, qui depuis quelques années utilise un mélange de 50 % d'alcool et 50 % de Benzol, et a fait parcourir à ses mastodontes 75 millions de kilomètres en utilisant le carburant de sa fabrication, montre que la solution est trouvée. Notre pays étant déficitaire de Benzol, les recherches ont consisté à mélanger l'alcool à l'essence.

Ils ont été concluants.

En utilisant des essences extra-légères, on peut combiner jusqu'à 60 % d'alcool et 40 % d'essence.

Des essais sur moteurs d'avion ont ainsi donné de très bons résultats.

Depuis plus de six mois les camions automobiles et les voitures de la poudrerie de Sevran-Livry ont fonctionné sans interruption, sans aucun incident, et avec une consommation entièrement comparable à celle de l'essence. La formule, là, *est* 15 % *d'alcool et* 85 % *d'essence.* La consommation ressort à 0 l. 370 au cheval-heure.

Sérieuses références

Un rapport du Directeur des Services des Poudres, — une autorité en la matière — que nous avons sous les yeux, dit textuellement :

« *On possède actuellement plusieurs procédés pour la fabrication de l'alcool* ABSOLU *pouvant être industrialisé* et de nouveaux procédés vont certainement voir le jour, dès que l'emploi de ce produit sera entré dans la pratique.

« *On a acquis la certitude que les mélanges d'alcool absolu et d'essences sont stables*, à des températures très basses et qu'ils le restent même après de longues expositions à l'air humide.

« *Il n'y a pas de doute que les mélanges peuvent être employés sans inconvénient dans tous les moteurs d'automobiles construits pour être alimentés à l'essence* et, ce, jusqu'à la proportion de 45 % *d'alcool* Il n'est pas nécessaire d'apporter la moindre modification au réglage du moteur pour obtenir une marche satisfaisante et régulière.

« La consommation pratique sur des voitures en service normal, ne semble pas devoir être augmentée sensiblement, quelle que soit la proportion d'alcool introduite dans l'essence jusqu'à 45 %.

« *Dans ces conditions*, conclut M. Petart, *rien ne s'oppose plus à ce que l'introduction de l'alcool dans l'essence de pétrole* DEVIENNE OBLIGATOIRE ».

C'est décisif !

Le Carburant National

Le Carburant National existe. Et l'ami Barthes, par une proposition de loi qui a recueilli plus de 300 signatures, va le faire rendre *obligatoire*.

En effet, rien n'est plus facile. La France ne produit pas — pas encore ! — d'essence et de benzol. Elle importe tout ce qui lui est nécessaire, ce qui, au surplus et c'est très regrettable, est une des causes de la dépréciation du franc sur les marchés étrangers. D'autre part, en exécution du traité de paix, elle reçoit une assez importante quantité de benzol d'Allemagne. Rien n'est plus facile de saisir ces essences et benzols à leur entrée en France et d'obliger leurs acquéreurs à prendre à l'*Office National* la quantité d'alcool prescrite. Et ainsi, au fur et à mesure que s'élèvera la consommation d'essences, une quantité correspondante d'alcool devra être prise à l'Office, obligatoirement.

C'est, pour l'avenir, le contrôle certain, direct des essences, des pétroles.

Vous pouvez croire que les Pétroliers vont trouver singulièrement dangereuse pour leurs intérêts cette judicieuse proposition de Barthes.

Tous les Billet du Bloc National et des Intérêts économiques vont encore gémir sur le « monopole ».

Nous verrons !

Nouvelle prospérité

Ce qui ressort, actuellement, c'est que par ce moyen du mélange *obligatoire*, de l'utilisation obligatoire du *Carburant National*, la culture de la betterave de distillerie va pouvoir se développer dans nos riches plaines du Nord et de l'Aisne. Et ainsi, — deuxième conséquence heureuse, — l'agriculture échappera partiellement à l'emprise de la sucrerie.

On consomme annuellement 7 millions d'hectolitres d'essences et benzols (chiffre de 1922). En incorporant obligatoirement un minimum de 10 % d'alcool dénaturé, pur, c'est l'écoulement assuré de 700.000 hectolitres d'alcool dans l'industrie.

C'est un chiffre *minimum*, car on pourra parfaitement, et facilement, augmenter le taux, l'élever de 10 à 12, à 15 % si l'on veut suivant les stocks dont disposera l'Office National, seul acheteur en France de l'alcool industriel.

Ce chiffre de 700.000 hectos ne concerne que l'alcool de betteraves. Il convient d'y ajouter 400.000 hectos provenant des mélasses et 120.000 des sous-produits de levure. Actuellement l'Office National paie l'alcool de mélasse 75 fr. ; ses sous-produits, 150 fr. ; de betteraves, 167 fr. environ. Par la péréquation il le livre à environ 150 fr. Mais, cela, c'est la partie commerciale, qui est secondaire. Ce que nous avons voulu souligner ici, c'est : 1° Que *le carburant national est trouvé* ; 2° Que l'écoulement des alcools industriels, produits par nos régions, pourra se faire obligatoirement et qu'en fin de compte l'agriculture de notre région, quand sera votée la proposition de loi de Barthes, pourra envisager l'avenir avec moins d'inquiétude et espérer revoir les jours de prospérité d'autrefois.

RINGUIER,
Député de l'Aisne.

LA MODE

Le Prestige du Ruban

Du ruban ? Qui n'en raffolerait ?

Exquisement féminin, il est une véritable joie pour les yeux ; il palpite à la moindre brise : il nous ravit par son doux clapotis et ses moelleux envolements. Riant et brillant au soleil, il miroite galement sous les jeux de lumière. N'avons-nous pas, en effet, pour satisfaire notre éternelle coquetterie, des rubans lamés, brochés ou métallisés qui scintillent comme s'ils étaient incrustés de pierres précieuses ? S'inspirant des étoffes actuelles, si riches en dessins, les rubans cloqués ou gaufrés, les rubans zénana, les rubans chicorée dont le milieu est uni et les bords frisonnés, nous offrent leur charmant attrait.

ROBE D'INTERIEUR EN CREPON ROSE ORNEE DE VELOURS NOIR

ROBE EN GABARDINE GRISE GARNIE DE RUBANS DE VELOURS MARINE

Oui s'étonnerait alors que la Mode ait fait du ruban un de ses premiers favoris ? C'est de mille façons, toutes plus jolies les unes que les autres, qu'elle lui donne partout la suprématie.

Ici, patiemment plié et cousu en une infinité de bouclettes plates, le ruban tient lieu de... fourrure. Là, plissé finement et formant des cocardes ou des demi-cocardes, il sert de riche galon. Vous imaginez-vous, combien une petite robe-chemise de crêpon rose, par exemple, gagne en élégance, rien qu'avec une ceinture de ruban de velours noir, se nouant en écharpe sur le côté.

Le ruban, n'est-ce pas aussi la garniture préférée pour les chapeaux ? Des bretons, des capelines ou des toques s'envolent, en coques gracieuses, de grands nœuds de satin, de moire ou de velours. Et quelle élégance, lorsque le ruban se pare encore de paillettes d'acier ou de fourrure ; car, en le borde maintenant d'hermine, de vision ou de lapin.

« Immortelles » et pleines de charme, sont les fleurs en ruban. De quelles délicieuses guirlandes, composées de ces fleurs stylisées on peut orner une robe souple !

Cette place prépondérante qu'il a acquise dans les Modes, le ruban ne l'a point dans la lingerie. A peine a-t-il maintenant le droit de s'immiscer dans cette coquetterie intime qu'est la lingerie. Détrônés, les nœuds bleus et roses qui ornaient autrefois chemises et cache-corsets ! Petits plis, jours, dentelles ont aujourd'hui droit de cité ; tout juste, permet-on au ruban de se glisser, dans l'intimité, sous forme d'épaulettes, de chemises ou de combinaisons !

Néanmoins, le ruban, parure idéale de la toilette, est aussi la parure idéale des mille objets qui rendent notre « home » charmant ; le plus petit bibelot, la moindre gravure, par exemple, que vient enjoliver un nœud de ruban prend tout de suite un air de coquetterie qui nous enchante, car, si nous sommes coquettes de notre personne, il ne nous déplaît pas de l'être aussi de notre « chez-nous ».

Cousine MADELEINE.

"BOKA"
38, rue Grande-Chaussée, LILLE
LUNDI 27
CONTINUATION
de notre Grande Réclame de
MERCERIE
MAROQUINERIE
MOUCHOIRS
--- OCCASIONS HORS COURS ---
Conditions Spéciales
pour Couturières et Tailleurs

L'Agenda du P. L. M.

Où ? Quand ? Comment voyager ?

L'AGENDA P. L. M. POUR 1923, qui vient de paraître, l'enseigne de façon pratique et amusante. Collaboration des meilleurs écrivains, peintres et dessinateurs, 250 illustrations dans le texte, 15 Hors-Texte en couleurs, 12 cartes postales illustrées offertes en prime.

Prix : 5 francs à l'Agence P. L. M., rue st-Lazare, 88, et dans les Agences de Voyage, Grands Magasins à Paris, gares P. L. M.

Envoi franco à domicile (6 fr. 65 pour la France, 7 fr. 20 pour l'Etranger) contre mandat adressé au Service de la Publicité P. L. M., 20, Boulevard Diderot, à Paris.

NOTRE
Service de Renseignements

Gratuit à Domicile

Nos lectrices et lecteurs qui veulent obtenir un ou plusieurs renseignements sur n'importe quel sujet, n'ont qu'à adresser leur demande à :

M. le Chef du Service des Renseignements

186 bis, Rue de Paris, LILLE

en joignant simplement ce BON.

BON
pour utiliser gratuitement
notre Service de Renseignements

N° 9

Nom. . . . . . .

Adresse . . . . . .

. . . . . .

Département: . . . . . .

L'ENNEMI DES MUSÉES

Le "Fisc" et ses taxes abusives

De divers côtés, on se préoccupe grandement des taxes d'Etat lesquelles se prouvent, de par leur exagération, allant à l'encontre des intérêts artistiques et littéraires, de la nation.

Nous avons déjà parlé, à maintes reprises, des taxes frappant à mort les Théâtres et Spectacles et par contre-coup la production littéraire ou musicale des intellectuels ou des musiciens français.

Aujourd'hui, nous voudrions entretenir nos lecteurs de cet autre genre de taxes d'Etat frappant au vif nos Musées de province et ne visant à rien moins, par le fait, qu'à compromettre leur existence dans l'avenir.

Savez-vous ce que l'Etat, impose comme taxe sur les legs faits aux Musées ?...

— Le tarif du 25 juin 1920 prévoit comme droits successoraux à payer par les Musées pour legs particuliers : pour un objet reconnu d'une valeur de 100.000 francs, une somme de 29.760 francs, pour un objet d'une valeur de 200.000 francs, une somme de 63.760 francs ; pour un objet valant 500.000 francs une somme de 173.260 francs et pour un objet valant 1.000.000 francs, une somme de 373.260 fr.

« De plus, nous dit M. Théodore, conservateur du Musée de Lille, de qui nous tenons ces renseignements : si le musée est légataire universel, il y a lieu de prévoir la taxe successorale, ce qui donne : pour un legs d'une valeur de 100.000 francs, des droits s'élevant à 36.756 francs ; pour un legs d'une valeur de 500.000 francs, des droits s'élevant à 222.173 francs, et pour un legs d'une valeur de 1 million, des droits se montant à 482.844 fr., presque la moitié de la valeur de l'objet.

Très catégoriquement, M. Théodore conclut : « On doit réformer officiellement et le plus promptement possible cet état de choses. Sinan, c'est la mort des Musées et alors pourrait-on encore dire : La France aime et encourage les arts ?... »

En une lettre concernant cette grave question et adressée au magazine d'art « La Renaissance Littéraire et Artistique » M. Théodore s'exprimait d'ailleurs en ces termes dernièrement :

« Est-il nécessaire de rappeler que nos Musées sont des établissements d'intérêt et d'utilité publics ; ils sont une des meilleures formes de nos institutions démocratiques, puisqu'ils permettent à tous les citoyens depuis les plus pauvres jusqu'aux plus riches d'apprécier et d'étudier le beau sous toutes ses formes. Par le fait, nos Musées sont en même temps des instruments moralisateurs au premier chef : le beau et le bien ne sont-ils pas frères ?...

» Les exigences fiscales d'à présent peuvent, dans bien des cas, arrêter de façon très préjudiciable l'essor de nos Musées et mettre obstacle aux services qu'ils peuvent rendre.

» Souvent, des musées de province ne disposant que de faibles ressources, se verront dans l'obligation de refuser des legs importants, prévoyant être dans l'impossibilité, vu leurs ressources, d'acquitter les charges successorales. La chose publique en pâtira. »

Et M. Théodore nous cite deux exemples, concernant Lille : un legs de Mme Girod de Resnes, en 1920, une vierge en ivoire valant 5.000 fr. pour laquelle la ville dut verser 1.082 francs, montant des taxes d'Etat. Ensuite, un autre legs provenant de M. Ed. Agache-Desmedt, un magnifique « antependium » en tapisserie, d'une valeur de 100.000 francs et qu'il fallut faire entrer dans les fonds d'Etat, la ville ne pouvant personnellement payer la forte taxe d'une valeur de 29.760 francs qui était imposée.

Contre les taxes abusives, à la suite de M. Henry Lapauze, directeur de « La Renaissance Artistique », MM. Jean Robiquet, conservateur du Musée Carnavalet, Félix Boulisset, conservateur du Musée Ingres à Montauban, Albert Joliet, conservateur du Musée de Dijon, d'autres encore, ont déjà protesté énergiquement.

Après eux, nous n'hésitons pas à déclarer que l'exonération des taxes en faveur de nos musées de province, nous semble chose logiquement indispensable, et que, selon la phrase de M. Bouisset : « Le Parlement serait heureusement inspiré et rendrait un très grand service aux Musées de France en exemptant de toute charge successorale les legs qui leur sont attribués. » Il y a là une œuvre hautement démocratique à accomplir.

V. BRIGGHE.

Instruisons-nous sur :

Le TREMPAGE du CUIVRE

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

C'est un des secrets de l'antiquité qui vient d'être retrouvé par un ingénieur, M. Munton et toute l'industrie du cuivre en subira d'ici peu d'années un complet remaniement pour ne pas dire une vraie révolution.

Les anciens hommes connaissaient une foule de recettes et de tours de main empiriques, dans toutes les branches de leur industrie, la plupart sont aujourd'hui perdus ; la cause en est que les artisans et maîtres-ouvriers d'antan gardaient jalousement pour eux leurs secrets de métier. Seuls leurs enfants et quelquefois leurs apprentis bénéficiaient de leur expérience ; c'est dire combien les circonstances imprévues qui bouleversent la vie des hommes et des peuples ont été favorables à l'extinction de ces connaissances utiles connues de quelques individus seulement.

La trempe du cuivre a donc disparu au cours des âges et l'on peut dire sans exagération que des générations de chercheurs ont perdu leur temps et leur peine à essayer de retrouver le procédé oublié.

M. Munton semble avoir été le plus heureux de tous ces chercheurs opiniâtres. Grâce à son procédé le cuivre, metal mou, ductile, facile à travailler et apte à la fabrication des pièces les plus délicates acquiert une résistance extraordinaire à l'écrasement, à la traction et, façonné en lames tranchantes, prend un « fil » supérieur à celui des bons aciers moyens.

L'invention est, on le voit, de première importance. Seulement le procédé de fabrication est tenu rigoureusement secret par M. Munton. Comme un minimum de dix-huit mois est nécessaire actuellement à la prise de brevets en tous pays, on conçoit pourquoi l'inventeur se montre discret. On sait seulement de l'opération ses trois phases. Après une première trempe le cuivre est seulement durci, après la seconde trempe la dureté du métal dépasse celle de l'acier ordinaire, après la dernière opération le cuivre trempé ne peut plus être entamé à la cisaille ni même rayé à l'outil.

Une pareille découverte enrichira son auteur de nombreux millions mais plus encore l'industrie du cuivre toute entière. Nous espérons que la métallurgie française ne se laissera pas distancer là par la concurrence de nos excellents voisins.

Le découpage des métaux sous l'eau

Dans les travaux de renflouement ou de recherche dans les navires sombrés les scaphandriers sont souvent amenés à défoncer ou du moins à découper les parois métalliques qui leur font obstacle. Le travail manuel direct nécessaire à ces opérations est absolument impossible, la plongée d'un scaphandrier est en général très brève et tout effort physique sérieux lui est interdit de par la gêne respiratoire qui devient énorme et abrège alors considérablement le temps de séjour sous les eaux.

On a donc eu recours, il y a longtemps déjà aux outils actionnés par l'air comprimé, marteaux, burins et scies pneumatiques. Il va sans dire que cet outillage, malgré le progrès réalisé, ne donnait que des résultats assez médiocres eu égard au temps dépensé. Et l'on comprend qu'il faut aller vite si l'on songe que la durée utile du travail d'un scaphandrier descendu par un fond de cinquante mètres ne dépasse guère 15 à 20 minutes. On a donc cherché autre chose et l'on a pu appliquer avec succès à ces travaux le chalumeau oxy-acetylénique. Cet appareil a la propriété de *ne pas s'éteindre sous l'eau* et développe une chaleur intense suffisante pour découper *même dans l'eau* des tôles de plusieurs millimètres, voire même deux à trois centimètres d'épaisseur en un temps très court. Malheureusement l'outillage extérieur volumineux, la délicatesse et l'encombrement des canalisations à gaz comprimés nécessaires au fonctionnement de l'oxy-acétylénique contrebalancent dans une large mesure les bénéfices de l'emploi de pareil système.

Il y avait mieux à trouver, c'est aujourd'hui chose pratiquement faite et c'est l'électricité qui a remporté la palme. L'appareil employé récemment pour réparer dans le lit de l'Hudson une canalisation métallique destinée à alimenter d'eau la ville de Richmond est basé sur le système de la lampe à arc et comporte *un seul pôle*. Voici quelles sont les grandes lignes de l'ingénieux dispositif employé. Un tube isolé sert à la fois de conducteur électrique et aussi de canalisation d'un gaz inerte, acide carbonique ou azote. Au milieu du tube est un crayon de charbon de cornue. L'arc électrique s'allume ainsi entre l'électrode de charbon et la paroi métallique à découper qui fond dans la nappe gazeuse s'échappant *autour* du charbon de l'arc. Le découpage est économique et d'une rapidité extrême, le métal est sectionné « as the butter under the knif » (comme le beurre par un couteau). Nous voilà loin de l'outillage pneumatique primitif d'hier mais, comme dit l'autre, nous ne sommes encore qu'aujourd'hui. Qu'est-ce que sera donc demain !

Henry LUTIGNEAUX.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
(contient les lignes Belges
Tramways de Lille, Rues de Lille)
EN VENTE PARTOUT

FEUILLETON DU 28 NOVEMBRE. — N° 53

FILM GAUMONT

LE FILS DU FLIBUSTIER

- Grand Ciné-Roman -
DE
Louis FEUILLADE
ADAPTE PAR
PAUL CARTOUX

HUITIEME EPISODE

LE MARCHAND DE POISON

OU JACQUES DEVIENT CONDUCTEUR DE TAXI ET PACOULIN REPREND SON METIER DE LIVREUR

« Je veux que nous soyons deux. »

S'adressant à son père, Jacques demanda :

— Nous sommes bien seuls ?

— Puisque je te le dis.

— Alors, Pacoulin, tu vois bien...

Et, prenant la main de son ami, il le conduisit jusqu'à la porte ; sur le seuil, le Méridional expliqua :

— Je veux bien attendre dehors dix minutes ; mais si, dans dix minutes, Jacques n'est pas arrivé, je rapplique.

« Et alors, on verra... »

Il allait partir, quand quatre personnages inattendus se présentèrent, dont trois se plaçèrent à côté de Basile, de Jacques et de Pacoulin ; le quatrième salua le banquier et dit :

— Je suis le commissaire de police. Que personne ne sorte !

Jacques et son ami se regardèrent.

Malestan témoignait d'une très vive émotion.

Il prit le premier la parole.

— Que désirez-vous ?

— M. Malestan.

— C'est moi ! répondirent en même temps Basile et Jacques.

— Je ne viens pas chercher deux personnes ; je demande M. Malestan, propriétaire de château.

— Alors, c'est moi, moi seul, répliqua l'homme d'affaires.

« De quoi s'agit-il ?

— On vous accuse, monsieur, de trafic de stupéfiants.

« J'ai ordre de m'assurer de votre personne. »

Basile sembla extrêmement troublé, et baissa la tête.

Jacques s'avança vers le commissaire.

— Monsieur, lui dit-il, dans la circonstance, c'est moi qui suis le coupable, c'est moi seul, à l'insu de mon père, M. Basile Malestan, qui m'occupe de l'introduction de la cocaïne dans ce château, et s'il y a quelqu'un qui doit être arrêté, c'est moi.

— Mais la présence de M. Basile...

— Si mon père était ici, c'est que, précisément averti de mes agissements, il voulait m'empêcher de les continuer.

Pacoulin examinait Jacques avec stupeur et se demandait : « Qu'est-ce que cela signifie ? C'est beau le dévouement filial, mais c'est bien sot dans la circonstance ! »

— Puisque vous avouez, dit le commissaire à Jacques, je vous arrête.

« D'ailleurs, vous nous fournirez des explications complémentaires au commissariat d'abord, et au juge d'instruction ensuite. »

Pacoulin, qui se taisait, crut devoir à son tour se mêler à la conversation.

Avec la fougue qu'on lui connaît et l'ardeur qu'il mettait dans toute chose, il se précipita vers le représentant de l'autorité et déclara avec des grands éclats de voix :

— Tout ça, c'est des blagues, le coupable, c'est moi.

« Ces deux braves gens ne vous ont pas dit la vérité, ils ont voulu me mettre à l'abri, ils ont eu tort, je vous jure que c'est moi, le marchand de coco ! »

Le commissaire qui, sans doute, n'était pas habitué à ce que trois personnes déclarassent coupables quand il venait n'en chercher qu'une, considéra Pacoulin avec scepticisme, et lui dit :

— Je n'ai pas le temps, monsieur, de voir jouer devant moi une comédie sentimentale sans doute, mais un peu longue : ne tendez pas ainsi vos mains à des menottes que je n'ai pas.

« Je vais résoudre ce problème de la façon la plus simple.

« Vous me paraissez trois compères admirablement d'accord, votre coup est assez bien monté, je vous embarque tous les trois, et la suite des événements nous dira à qui nous devons nous en prendre. »

Mais Basile Malestan, d'une voix maintenant autoritaire, ordonna :

— Assez, vous pouvez vous retirer !

A la grande stupéfaction de Pacoulin et de Jacques, les quatre hommes de la police s'en allèrent sans aucune discussion.

C'était à n'y rien comprendre.

Que voulait dire toute cette mise en scène, ces paroles menaçantes, ce brusque départ ?

Le banquier, ayant jugé que son effet était produit, s'exprima en ces termes :

— Ce petit coup de théâtre était préparé par moi.

« Je voulais voir, Jacques, quels étaient tes véritables sentiments, je vois que tu as bon cœur, que tu es prêt à faire pour moi de très grands sacrifices.

« Et je constate également que M. Pacoulin est un homme fort généreux.

« Je suis très heureux de cette preuve d'affection que vous vous êtes donnée et que vous m'avez offerte, mais...

— Alors, demanda Jacques encore stupéfait, ce commissaire de police ?

— Et ces agents ? s'enquit Pacoulin.

— Des employés.

— Eh bien, monsieur, permettez-moi, dit le secrétaire de Jacques, de vous faire remarquer que vous avez un certain toupet !

Basile ne répondit pas à ces propos pourtant en situation et, s'adressant à son fils, continua :

— Mais tout ce que tu fais, non pas seulement aujourd'hui, mais depuis que tu es revenu à Paris, me paraît, mon enfant, singulièrement dangereux et pour toi et pour moi-même.

« Si M. Pacoulin veut bien nous laisser ensemble pendant quelques instants (je ne dis pas qu'il soit de trop, mais j'aimerais bien qu'il n'intervînt pas dans nos explications), je voudrais te parler à cœur ouvert et très sérieusement.

« L'endroit n'est peut-être pas bien choisi, mais l'heure me semble convenable.

« En deux mots, Jacques : tu agis très mal vis-à-vis de moi.

« Je sens très bien que, depuis ton retour, tu es avec moi en état de guerre.

— Oh ! mon père...

— Ne proteste pas.

« Tu ne me crois pas assez naïf pour ne pas m'apercevoir de ce que tu as fait contre moi !

— Voulez-vous préciser...

— Si cela te fait plaisir.

« Je sais de quelle façon vous avez agi avec Mayrol, et je suis à peu près sûr que, dans l'enlèvement de Mme de Langeval, vous avez pris une part très importante.

« Le nieras-tu ?

— Non. C'est exact, en effet.

— Je n'avais pas besoin de cet aveu pour en être certain.

« Pourtant, je crains que tu ne fasses fausse route et que tu comprennes mal à la fois tes devoirs et tes intérêts.

— Ne parlons pas de mes intérêts, mon père, je n'y ai jamais pris garde dans ma vie.

— Ce sentiment est très honorable, mon enfant, mais quoique je ne sache pas à quelle conception correspondent tes actes d'hostilité contre moi et que je ne devine pas très clairement à quelle morale tu obéis ou à quels avis tu te soumets pour entrer en lutte avec ton père...

— Je n'ai pas besoin des conseils de personne : j'ai mes idées à moi et je les suis.

— Il me semble que tu oublies trop qui je suis, ce que j'ai fait pour toi, et que nous devrions, non pas être deux adversaires, mais deux êtres marchant la main dans la main.

— Je le sens. Je ne puis vous aider en rien.

« Le pourrais-je que votre façon de vivre sans scrupules, sans égards pour personne, m'empêcherait d'être pour vous un auxiliaire ou un appui.

— Mais au nom de qui ou de quoi parles-tu ?

— En mon nom seul, mon père.

« Quand vous avez eu la bonté de m'introduire dans votre existence, de me reconnaître et de faire de moi Jacques Malestan, vous ne m'avez pas confié vos secrets, ni fait savoir que vous aviez acquis votre fortune d'une façon que je ne puis approuver.

— Ah ! par exemple !

— J'ai vécu avec ma mère des jours malheureux sans doute, mais je n'ai pas eu d'autres exemples que ceux de l'honnêteté et de la franchise.

« Du jour au lendemain, vous m'amenez dans un milieu où je ne rencontre que fourberie et duperie.

« Vous me mettez devant des entreprises qui sont, permettez-moi de vous le dire, des escroqueries plus ou moins dissimulées.

« Si je m'informe de vos affaires, on m'apprend qu'elles sont bizarres, louches même, et qu'un honnête homme ne saurait s'en mêler.

« Je ne veux pour exemple que cette affaire de journaux anglais que vous m'accusez de vous avoir fait manquer et que ce trafic de cocaïne qui, par hasard d'ailleurs, nous rassemble ici.

« Comment voulez-vous que je concilie les exigences de la morale que l'on m'enseignât dans mon enfance, avec ce que je vois autour de moi et ce que je sais de vous ?

— Evidemment, ce sont là des raisonnements d'un bon jeune homme ; mais tu es en train de poser, sans t'en douter, peut-être, le problème de la vie de tous les jours.

(A suivre).

Le 8e épis sera projeté à partir du 1er déc. à l'écran du CASINO, pl. du Théâtre, à Lille.